

PRINCE-ÉDOUARD, BANQUE DE L'ÎLE DU :—Voir *Banque de l'Île du Prince-Édouard*.

PRINCE-ÉDOUARD, CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DU :—Voir 100, 122, 124, *des documents de la session ; chemin de fer Intercolonial, 3*.

PRINCE-ÉDOUARD, ÎLE DU :—Voir 316, 317, *des documents de la session*.

PRISONNIERS :—Bill intitulé : " Acte qui détérmine le droit d'assailir, blesser ou tuer certains prisonniers," (du Sénat). Lu, 345.

PRIVILÈGES :—Comité permanent des privilèges et élections, 27.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE GARANTIE PAR HYPOTHÈQUE :—Voir *Intérêt*.

PULLMAN, CIE DES WAGONS :—Voir 177, *des documents de la session*.

**Q**U'APPELLE, CIE DES TERRES DE LA :—Pétition demandant un acte constitutif, 71. Avis, bill, 165. Renvoyé au comité, 194. Rapporté avec amendements, 306. En comité général; amendé; examiné; adopté; passé, 322. Par le Sénat, avec amendements. (Titre modifié en ajoutant le mot "limitée,") 422. Examiné; adopté, 426. S. R., 518. (45 Vic., c. 121.)

QUARANTAINE :—Voir 318, 319, *des documents de la session*.

QUÉBEC, CIE DES BOIS DE :—Pétition demandant un acte constitutif, 44. Avis, 51. Bill, 60. Renvoyé au comité, 71. Rapporté avec amendements, 126. En comité général; rapporté, 145. Passé, 153. Par le Sénat avec amendements, 301. Examiné; adopté, 302. S. R., 517. (45 Vic., c. 119.)

QUÉBEC, HAVRE DE :—

1. La Chambre en comité pour examiner la résolution autorisant le gouverneur à prélever une somme de \$375,000 pour construire le mur en travers et l'écluse nécessaires pour transformer en bassin à flot, le bassin à l'embouchure de la rivière St-Charles, et de payer la balance du coût de ce bassin; Rapportée, 209. Adoptée; bill, 210. Voir ci-dessous, 2.
2. Bill à l'effet d'amender de nouveau les actes concernant l'amélioration et l'administration du havre de Québec, (sir L. Tilley); ordonné; présenté, 210. Lu la seconde et troisième fois et passé, 298. Par le Sénat, 335. S. R., 517. (45 Vic., c. 47.)

QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL, CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant la passation d'un acte pour lever les doutes quant au pouvoir de la Cie du chemin de fer de la rive nord d'adopter certaines résolutions, et du pouvoir de la Cie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental d'exécuter un certain transfert, transportant respectivement les droits et les biens des dites compagnies à Sa Majesté pour l'usage de la province de Québec, 133. Avis, 165. Bill, 171. Renvoyé au comité, 195. Rapporté avec amendements, 300. En comité général; rapporté; passé, 313. Par le Sénat, 433. S. R., 518. (45 Vic., c. 67.)
2. Pétition de certains actionnaires de la Cie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal, demandant que leurs droits soient sauegardés dans le bill précédent, 170, 200.
3. Pétition demandant que le bill précédent soit rejeté, 173.